

QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE TUTORAT 2018-2019

Février 2018

Pourquoi être tuteur ?

- **Accompagner un lauréat de concours interne ou externe** durant son année de professionnalisation et participer au développement du projet de l'Enseignement catholique en Ile-de-France.
- **Echanger et questionner** ses pratiques d'enseignant et de tuteur.

Quels sont les attendus du tutorat ?

- **Accompagner et évaluer** la progression du professeur stagiaire jusqu'à la présentation de son dossier au jury académique.
- **Programmer des temps d'échange** et de travail collaboratif dans le cadre contractualisé avec le stagiaire.
- **Effectuer des visites** dans la classe du professeur stagiaire et recevoir ce dernier dans sa propre classe.
- **Participer à deux rencontres** avec les responsables de formation et les stagiaires (lancement du tutorat en début d'année, point sur la situation à mi-parcours).
- **Rédiger** un bilan d'étape (décembre) et un rapport conclusif (avril-mai) de quelques pages s'appuyant sur une matrice fournie.

Quelle est la portée de l'engagement ?

- **Aider le stagiaire à :**
 - Repérer ses points d'appui, ses points à travailler.
 - Hiérarchiser les priorités de travail.
 - L'inciter progressivement à explorer les attendus de la profession.
- **Lui permettre de développer une identité professionnelle par :**
 - L'observation et l'accompagnement de sa pratique.
 - Les conseils didactiques et pédagogiques.
 - Le partage d'expérience.

En quoi l'ISFEC AFAREC IdF peut-il m'aider à mener à bien cette mission ?

- **En me permettant d'échanger** avec les responsables en charge de la formation du professeur stagiaire et de son suivi personnalisé.
- **En m'appuyant sur l'aide des référents** (1er degré) et des pilotes didactiques (2nd degré), responsables disciplinaires (aide à l'accompagnement du stagiaire, repères au niveau de la rédaction des bilans...).
- **En me proposant différentes journées thématiques de formation :** « Débuter dans le tutorat », « Evaluation et rédaction du rapport », « Le référentiel de compétences »...) en fonction de mes besoins et à coût zéro pour mon établissement.

Quels outils à ma disposition ?

- **Le Livret des tuteurs**, actualisé et remis à la première rencontre à l'ISFEC AFAREC IdF.

Jours de formation du stagiaire selon son académie

- **Créteil :** les mardis et jeudis en formation à l'ISFEC AFAREC IdF

Quels apports pour mon établissement ?

- **Participer à la logique d' « établissement formateur ».**
- **Développer une dynamique** au sein des établissements du réseau.

Qui peut poser sa candidature ?

- **Tout enseignant certifié en poste** justifiant d'au moins deux années d'expérience.

Mon engagement aboutira-t-il à une nomination ?

- La nomination des tuteurs est corrélée à trois paramètres :

ISFEC AFAREC IdF - institut supérieur de formation de l'enseignement catholique des diocèses d'Ile-de-France
39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris – Tel : 01 44 39 45 90 – Site : www.isfecafarec.net

- **Nombre de lauréats** dans le cycle ou la discipline.
- **Affectations** au sein de mon rectorat.
- **Proximité** de mon établissement avec celui des lauréats.

Quelle est la procédure de nomination des tuteurs ?

- Le chef d'établissement suscite et/ou avalise la proposition de tutorat en signant le formulaire de candidature (disponible en établissement ou sur le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat).
- Le chef d'établissement ou « la personne relais » désignée en interne envoie le-s formulaire-s de candidature à l'ISFEC AFAREC IdF (de préférence avant le 15 avril).
- L'ISFEC AFAREC IdF centralise les candidatures et les transmet au rectorat pour validation des corps d'inspection.
- L'ISFEC AFAREC IdF constitue des binômes, en fonction des propositions communiquées par les établissements et les besoins (disciplines et localisation des établissements du tuteur et du stagiaire).
- L'ISFEC AFAREC IdF communique la liste officielle au rectorat et adresse les confirmations de nomination aux intéressés (stagiaire, tuteur, CE du stagiaire et CE du tuteur) entérinant la mise en place effective du tutorat.

Quelle rémunération ?

- **1 250 € bruts pour l'année de professionnalisation et par stagiaire** (base 2017-2018). Cette indemnité est gérée et mise en paiement par le rectorat dont vous dépendez.
- **Chaque rectorat décide du mode de paiement (base mensuelle ou annuelle)**
Les attendus en termes de tutorat peuvent varier en cas de situation particulière du stagiaire : quotité de service, validation en 2 ans, prolongation, congé maternité ou de maladie... Les éventuelles spécificités seront vérifiées avec chaque stagiaire.

TEXTE DU SGEC/2015/693

Formation initiale des enseignants 01/07/2015 – Gestion de l'année de stage

TUTORAT : « Chaque stagiaire, quelles que soient la nature et la session de concours, bénéficie d'un tuteur. Les tuteurs sont nommés par le recteur sur proposition des ISFEC, après avis du chef d'établissement d'exercice du tuteur. Ils sont rémunérés, en application de l'article 8 du décret 2014-1016 du 8 septembre 2014, par une indemnité de tutorat d'un montant annuel de 1250 euros. Les lauréats du concours externe bénéficient en outre d'un tuteur désigné par l'ISFEC pour l'accompagner dans son parcours de formation. »

Qui sont mes interlocuteurs en 2018-2019 ?

Formation des tuteurs	Pascal Kaelblen
Recrutement et coordination des tuteurs – Académie de Paris	Pascal Kaelblen : tutorat.creteil@isfec-idf.net Odile Vasconcelos : tutorat.paris@isfec-idf.net Sylvie Mirtill : tutorat.versailles@isfec-idf.net
Formation et suivi des professeurs des écoles stagiaires	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Formation et suivi des stagiaires CAFEP	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Formation et suivi des stagiaires CAER et Concours réservés	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Accompagnement des tuteurs	Référents et pilotes didactiques (cf. Livret des tuteurs)
Rémunération	La Division de l'Enseignement Privé du rectorat

Où trouver d'autres informations ?

- En consultant le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat
- En assistant à la **réunion d'information** de votre diocèse (1^{er} et 2nd degrés)

Prochaines formation tuteurs (1^{er} et 2nd degrés)

- Débuter dans le tutorat : mercredi 23 mai 2018 – 9h30-16h30 (PN 037757)
- Débuter dans le tutorat : mercredi 6 juin 2018 – 9h30-16h30 (PN 037758)